



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 191-19

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue des Sports et rue du Revard à Chambéry*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 191-19

objet **RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue des Sports et rue du Revard à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les rues des Sports et du Revard à Chambéry sont des voiries d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est compétent pour le génie civil et les équipements d'éclairage public.

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public. L'opération, située rues des Sports et du Revard, correspond à un linéaire de réseau d'environ 300 ml.

Par courrier du 28 septembre 2016, le SDES a rappelé sa compétence régalienne de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité haute et basse tensions existant, réseau exploité par Enedis dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Il est ainsi souhaité que Grand Chambéry confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public pour cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant une entreprise, sélectionnée dans le cadre d'une consultation de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord-cadre de travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 48 030,31 € TTC. La participation financière prévisionnelle de Grand Chambéry s'élève à 46 190,31 € TTC et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'annexe financière prévisionnelle (AFP) jointe.

De plus, les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine sont générateurs de certificats d'économies d'énergie (CEE). Aussi, il est proposé que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue des Sports et rue du Revard à Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de mandat valant convention financière, l'annexe financière prévisionnelle (AFP) ainsi que tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 191-19

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue des Sports et rue du Revard à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations
1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : Annexe Financiere Prévisionnelle,
Projet Convention de mandat GC/SDES

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22787H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22787H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au